
Objet ADHESION A L'ASSOCIATION MANGEONS LOCAL 66 - PROJET D'ALIMENTATION TERRITORIALE (PCAET).

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au tiers-lieu Déclic à Alénia, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	14	Pour :	13
En exercice :	14	Vote :	Contre : 0
Présents :	13	Abstention :	0

Présents : Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Jean ROMEO, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Myriam DARDENNE.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 09 septembre 2026

Le Président expose à l'assemblée,

Dans Le cadre de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la communauté de communes Sud Roussillon mène notamment des actions en faveur de la réduction de l'empreinte carbone de l'alimentation, notamment à travers la promotion et la valorisation des circuits courts.

Parmi les actions inscrites au plan climat, l'intégration d'un Projet Alimentaire Territorial est identifiée. Le territoire de Sud Roussillon étant peu étendu, il apparaît pertinent de contribuer à une démarche plus large. L'échelle départementale semble être la plus pertinente car la coexistence des différents bassins de production agricole des Pyrénées-Orientales est particulièrement diversifiée et permet de garantir l'approvisionnement en produits variés.

C'est pourquoi l'intégration du Projet Alimentaire Territorial Mangeons local 66 apparaît comme la démarche la plus pertinente pour notre territoire.

Créée par 5 membres fondateurs incontournables sur le territoire : la Chambre d'Agriculture, le CivamBio 66, le Département, l'Association des Maires et Perpignan Méditerranée Métropole, l'association Mangeons Local 66 a pour objectif de fédérer les acteurs du bien manger et de porter un Projet Alimentaire Territorial pour les Pyrénées-Orientales.

L'association Mangeons Local 66 est pilotée par la chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, et l'adhésion est gratuite.

Son objectif est de traiter les problématiques liées à l'agriculture et l'alimentation en portant un programme d'actions coordonné entre ses membres.

L'association n'a pas de moyens propres et base son fonctionnement sur la concertation et la mutualisation des compétences, activités et moyens afin de relever ensemble les défis de l'alimentation sur notre département agricole.

Labellisée Projet Alimentaire Territorial opérationnel (ou de niveau 2), elle anime le réseau des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation et œuvre pour le développement d'actions en faveur des circuits de proximité, de l'approvisionnement local de la restauration collective, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la solidarité alimentaire.

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

☞ **DÉCIDE** d'adhérer gratuitement à l'association Mangeons Local 66 pilotée par la chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales.

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer le bulletin d'adhésion ainsi que toutes les pièces utiles pour ce faire.

☞ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

